

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 16 février 2024

L'an 2024 et le 16 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine Maire.

Date de la convocation : 13/02/2024

Date d'affichage : 13/02/2024

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme CHEVALIER Sandrine à Mme RAGOBERT Catherine, M. TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud

A été nommée secrétaire : Mme LESSEUR Mélanie

Ordre du jour :

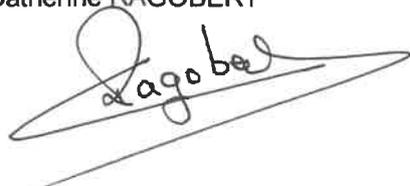
- Devis reliures Etat civil 2003-2012 et 2013-2022
- Devis Panneaux signalisation et n° maisons
- Devis dispositif anti-pigeons Eglise
- Acceptation leg Monsieur Roger Trotin
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente a été approuvé.

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	Décision
1	2-1/2024	Devis reliures registres Etat-Civil 2003-2012 et 2013-2022	Approbation
2	2-2/2024	Devis panneaux signalisation et N° de maisons	Approbation
3	2-3/2024	Devis dispositif anti-pigeons Eglise	Approbation
4	2-4/2024	Acceptation leg Monsieur Roger TROTIN	Approbation

En mairie, le 17/02/2024

Madame La Maire,
Catherine RAGOBERT



La secrétaire de séance,
Mélanie LESSEUR



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

L'an 2024, le 16 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 17/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/02/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme CHEVALIER Sandrine à Mme RAGOBERT Catherine, M. TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 21/02/2024
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme LESSEUR Mélanie

2-1/2024 – Devis reliures registres Etat-Civil 2003-2012 et 2013-2022

Madame Catherine RAGOBERT rappelle l'obligation légale pour la commune de gérer les registres de l'Etat Civil de la commune et expose la nécessité de faire relier les actes d'Etat Civil de deux décennies. Un devis de la société FABREGUE est présenté pour un montant de 714.00€ HT soit 871.20€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité de réaliser ces reliures,
- **APPROUVENT** le devis de la société FABREGUE, pour un montant de 714.00€ HT soit 871.20€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2024, en section d'investissement au compte 2188,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/02/2024
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT


Mairie de Nibelle
Loiret

Le secrétaire de séance,
LESSEUR Mélanie



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 21/02/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 16 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/02/2024.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme CHEVALIER Sandrine à Mme RAGOBERT Catherine, M. TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud

A été nommée secrétaire : MME LESSEUR Mélanie

2-2/2024 – Devis panneaux signalisation et N° de maisons

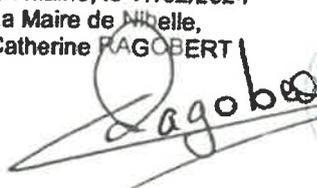
Madame Catherine RAGOBERT explique la nécessité de commander des panneaux de signalisation pour remplacer des panneaux défectueux et compléter le stock. Pour les adresses récemment créées, il convient de fournir les numéros de maison conformément à l'arrêté 2/2021 du 18/01/2021. Un devis est présenté de la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 522.65€ HT Soit 627.18€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces acquisitions,
- **APPROUVENT** le devis de la société SIGNAUX GIROD, pour un montant de 522.65€ HT soit 627.18€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits seront inscrits au budget 2024, en section d'investissement au compte 2157,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/02/2024
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT




Le secrétaire de séance,
Mélanie LESSEUR



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2024

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	10

L'an 2024, le 16 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux Conseillers Municipaux le 15/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/02/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 2
Abstention : 2

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme CHEVALIER Sandrine à Mme RAGOBERT Catherine, M. TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 21/02/2024
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme LESSEUR Mélanie

2-3/2024 – Devis dispositif anti-pigeons Eglise

Madame Catherine RAGOBERT rappelle l'évocation des fientes de pigeons sur les marches de l'église a été évoquée lors d'une précédente séance du Conseil Municipal. Deux devis de dispositifs anti-pigeons au niveau du clocher sont présentés :

Protection anti-pigeons Eglise	Date	Montant HT	Montant TTC
EURL Artech services	07/02/2024	3 571,68 €	4 286,02 €
SAS FAVI	16/01/2024	8 150,00 €	9 780,00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par un vote à scrutin secret de **8 POUR, 2 NON et 2 BLANCS**,

- **CONFIRMENT** la nécessité de cette installation,
- **APPROUVENT** le devis de la société EURL Artech Services, pour un montant de 3571.68€ HT soit 4 286.02€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits seront inscrits au budget 2024, en section d'investissement au compte 2131,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/02/2024
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT

Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Mélanie LESSEUR

Mélanie LESSEUR

République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

L'an 2024, le 16 février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/02/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme CHEVALIER Sandrine à Mme RAGOBERT Catherine, M. TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 21/02/2024
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme LESSEUR Mélanie

2-4/2024 – Acceptation leg Monsieur Roger TROTIN

Madame Catherine RAGOBERT rappelle que Maître ROYER, Notaire à BEAUNE LA ROLANDE lui a fait part de la décision testamentaire de M. Roger TROTIN, de léguer à la commune 1% de la valeur de son habitation située 30 rue de la Cave à Nibelle, sous la condition que cette somme soit utilisée pour la bibliothèque municipale et plus spécifiquement à destination des activités liées aux enfants.

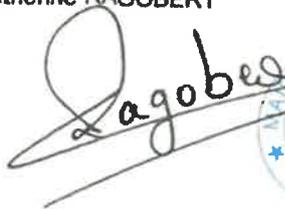
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article 2242-1,
Vu l'exposé présenté,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTENT** le leg consenti par M. Roger TROTIN dans la condition précisée ci-dessus,
- **AUTORISENT** Madame Catherine RAGOBERT à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/02/2024
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT




Le secrétaire de séance,
Mélanie LESSEUR

